



Compte rendu UNSa Services Judiciaires CTSJ du 20 janvier 2021

Le Directeur des Services Judiciaires a adressé ses vœux aux représentants des personnels et aux personnels et indique qu'il va mettre tout en œuvre pour aider les juridictions à absorber les nouvelles réformes qui arrivent ou qui sont déjà arrivées : bloc peine, prise de date électronique, réforme JLD, CJPM...).

La DSJ en 2021, accueillera les chefs de cour, de juridiction, et les directeurs de greffe lors de leur prise de fonction.

Très prochainement se mettra en place un groupe de travail sur les métiers de greffe qui aura pour mission de revoir le positionnement de tous les acteurs dans les juridictions (suite à l'arrivée des contractuels, des attachés...). Ce groupe de travail a été décidé par le Ministre (suite à la demande expresse de l'UNSa SJ lors des bilatérales de l'automne 2020). La mission est de repositionner les différents personnels en fonction de leurs missions et statuts à partir des métiers et de la dernière réforme statutaire de 2015 (signée par l'UNSa SJ !).

Le Directeur des Services Judiciaires a également indiqué qu'il était heureux d'annoncer enfin, pour la première fois, la nomination d'une DSGJ à la direction de l'ENG. Ceci aussi grâce à la modification statutaire intervenue lors de la réforme de 2015, puisque cela n'était pas possible auparavant !

Après la lecture des différentes déclarations liminaires, l'ordre du jour a été ouvert :

- Sur la réforme des apostilles et le renvoi de ces actes devant les notaires :

L'UNSa est intervenue fortement pour dénoncer le désengagement de l'État au profit des citoyens en ce qu'il renvoie ces actes devant les notaires à titre onéreux alors que pour le moment cette procédure est gratuite.

L'Administration a indiqué que cela soulagera les parquets généraux. Cette activité représente 110 000 légalisations par an soit au final 230 000 actes annuels. L'Administration annonce qu'ensuite ce service sera de « meilleure qualité » parce qu'il sera rendu de manière électronique et que c'est le Conseil du Notariat qui prend le coût de l'informatisation à sa charge ! Les personnels des parquets généraux, en charge de ces actes, apprécieront cette remarque !!!

Les organisations syndicales ont dénoncé cette position en indiquant également, qu'en plus d'être payant (environ 20 euros l'acte) il y aura le problème de l'accessibilité pour les usagers n'ayant pas accès au numérique.

La DACS a indiqué qu'avec l'automatisation, l'accès sera facilité et que le système sera plus fiable que des registres papiers avec les signatures.

Les demandeurs qui n'ont pas accès au numérique pourront toujours se rendre dans les chambres régionales des notaires pour être reçus et les notaires auront une obligation de formation en la matière, toutes les difficultés seront remontées à la DACS.

- Sur la répartition des effectifs de conseillers dans les CPH :

L'Administration nous indique que dorénavant il n'y aura qu'une seule section « agriculture » par département, même s'il y a plusieurs CPH.

Globalement, les sections « agriculture » observent une diminution de leur activité, alors que les sections activités diverses observent une progression de leur activité.

La répartition des effectifs se pilotera en concertation avec le conseil supérieur de la prud'homie. En 2020, au plan national 8% des postes étaient vacants.

L'objectif est de maintenir un équilibre pour les conseillers prud'hommes, entre leur activité prud'homale et leur activité professionnelle.

Si besoin, un rééquilibrage sera effectué lors des élections prud'homales de 2026.

- Bilan des recrutements relatifs à la justice de proximité :

Le Directeur des Services Judiciaires indique que 858 emplois ont déjà été pourvus sur les 914 qui étaient prévus qui se répartissent au 2/3 pour le pénal et 1/3 au civil et 305 en catégorie A, 609 en catégorie B.

Les missions de ces contractuels ont été définies par la DSJ (SDRHG) lorsque les fiches de postes n'étaient pas conformes à la doctrine d'emploi, elles ont été modifiées.

Pour l'équipement et la formation de ces personnels, une enveloppe est prévue sur le budget 2021, l'ENG et les SAR ont été sollicités pour les formations. Pour le moment, rien n'est définitivement arrêté à ce sujet.

L'UNSa a fortement insisté :

- sur la précarité de ces emplois ;
- sur la « couche supplémentaire » ajoutée au « mille-feuilles des emplois en juridiction » ;
- sur la vacance des postes pour les collègues (qui attendent des mutations) ;
- sur l'avenir de ces postes après 6 ans.

Les engagements pris par le gouvernement et le Garde ses Sceaux actuels n'engagent pas les prochains politiques... si entre temps ces derniers décident de diminuer le nombre des postes vacants de fonctionnaires au motif que des renforts de contractuels sont arrivés.

Lorsque les contrats d'objectifs qui permettent ces embauches seront finis (dans 6 ans), seront-ils renouvelés ?

Les inquiétudes sont grandes à ce sujet et l'UNSa les a dénoncées !

Bercy ne voulait pas accorder d'emplois de titulaires en plus, uniquement des contractuels, « des sucres rapides » en quelque sorte dicit le Directeur des Services Judiciaires : « *On va travailler avec vous pour les garder, pour pérenniser ces emplois et leur permettre de passer les concours et les intégrer. Ils ne sont pas en concurrence sur les postes en juridiction et nous allons travailler sur ce « mille-feuilles » en groupe de travail métiers de greffe* ».

- Sur la situation sanitaire :

Après plusieurs interventions de vos représentants, le Directeur des Services Judiciaires va rappeler les règles sanitaires de bases que certains commencent à ignorer et notamment lors des repas.

Au 20 janvier 2021 : 101 magistrats et fonctionnaires en quarantaine, 145 personnes vulnérables en ASA, 4 magistrats et fonctionnaires décédés.

- Sur les oraux de greffiers principaux :

La situation sanitaire a impacté ces oraux sur la méthode, mais pas le nombre de candidats. Sur 9 candidats absents (2 en 2019) seulement un cas COVID, les autres pour d'autres raisons. Ceux qui souhaitaient faire les oraux en visioconférences, ont tous reçu un accord et celles-ci ont été effectuées depuis les SAR.

Le point d'information sur le bilan du versement du CIA 2020 pour les corps spécifiques de la DSJ a été renvoyé au prochain CTSJ pour en débattre avec le temps nécessaire.

Les représentants UNSa SJ